

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de PLERIN

en date du 16 juin 2008

Etaient présents :

M. KERDRAON, Maire,
MM. LAIR, BERTHAULT, PEDRON, DUREL, BENIER, HENRY, FLAGEUL, MESGOUEZ, Adjoint,
MM. COATLEVEN, GALLE, LE COAT, BURLOT, LE ROUX, THIERRY, DEL ZOTTO, COLAS, BERTRAND,
ESSEMILAIRE, QUEMERE, GOURDAIS, LE TIEC, DANIEL, FAISANT, DAGORN, LE LOUARN, BATTAS,
TAILLEBEAU, TREMEL, DUBOIS, PIERRE, KERHARDY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- ♦ Madame DACHEUX, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame DUBOIS

Ouverture de la séance à 18 heures 10
Secrétaire de séance : Madame BATTAS
La séance est levée à 20 heures 40

1. Adoption du compte de gestion 2007

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur René LAIR, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'adopter le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

2. Vote du compte administratif 2007 : élection du président de séance

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

de désigner Monsieur René LAIR comme Président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2007.

3. Vote du compte administratif 2007 : budget principal et budgets annexes

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, décide par

Voix pour 6 Voix contre 0 Abstention 26

de donner acte de la présentation du Compte Administratif 2007 à Monsieur KERDRAON, Maire, de constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, la conformité de la comptabilité tenue par l'ordonnateur de celle tenue par le comptable, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser qui seront intégrés à l'exercice budgétaire 2008 par décision modificative N° 2, d'approuver le Compte Administratif 2007 du budget principal et des budgets annexes.

4. Affectation des résultats 2007 : budget principal et budgets annexes

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, décide par

Voix pour 32 Voix contre 0 Abstention 0

d'affecter les résultats 2007 pour le budget principal et les budgets annexes

	BUDGET VILLE	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET ZAC	BUDGETS CONSOLIDES
recettes de fonctionnement (titres émis)	15 502 658,66	317 348,63	712 619,45		16 532 626,7
dépenses de fonctionnement (mandats émis)	13 706 389,47	185 045,25	464 550,30		14 355 985,0
Excédent / Déficit de Fonctionnement 2006	256 574,00	0,00	0,00		256 574,0
résultat net de fonctionnement	2 052 843,19	132 303,38	248 069,15		2 433 215,7
recettes d'investissement (titres émis)	6 300 270,88	166 126,93	280 253,87	125 124,80	6 871 776,4
dépenses d'investissement (mandats émis)	6 472 914,38	183 427,93	371 493,91	64 112,37	7 091 948,5
Excédent / Déficit d'investissement 2006	547 363,60	- 56 026,38	- 113 229,49	- 242 469,96	135 637,7
restes à réaliser en dépenses d'investissement	1 490 276,31	108 470,96	437 892,68	45 339,83	2 081 979,7
restes à réaliser en recettes d'investissement	300 000,00	100 000,00	500 000,00		900 000,0
Besoin net de Financement de la section d'investissement	- 815 556,21	- 81 798,34	- 142 362,21	- 226 797,36	- 1 266 514,1
solde net de clôture	1 237 286,98	50 505,04	105 706,94	- 226 797,36	1 166 701,6
AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE 1068 :	1 855 918,19	132 303,38	248 069,15		2 236 290,7

5. Bilan de l'autorisation de programme n° 20050002 : aménagement des Rosaires

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, décide par

Voix pour 27 Voix contre 6 Abstention 0

d'arrêter le bilan financier de l'autorisation de programme n° 20050002 à la somme des travaux réalisés : 17 963.92 € T.T.C.

6. Bilan de l'autorisation de programme n° 20060001 : salle polyvalente

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, décide par

Voix pour 27 Voix contre 6 Abstention 0

d'arrêter le bilan financier de l'autorisation de programme n° 20060001 « construction d'une salle polyvalente » à la somme de zéro Euro.

7. Révision et bilan de l'autorisation de programme n° 20050001 : aménagement du Centre Ville

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

de réviser et d'arrêter le bilan financier de l'autorisation de programme « aménagement du Centre » n° 20050001 à la somme des travaux réalisés 1 375 168,91€.

8. Adhésions de la Ville de Plérin aux associations et organismes pour l'exercice 2008

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser Monsieur Le Maire à verser les cotisations et adhésions 2008 de la Commune aux différentes associations et organismes suivants :

Association des Maires de France	4 769.19 €
Conférence Villes de Bretagne	779.28 €
Office Départemental de Développement Culturel des Côtes d'Armor (ODDC)	45.00 €
Association Départementale pour le Développement de la Musique et de la Danse en Côtes d'Armor (ADDM)	148.00 €
Comité National d'Actions Sociales (CNAS)	44 150.00 €
Réseau Grand Ouest Commande Publique et développement durable	500.00 €
Association pour la Gestion du Groupement de commandes des Côtes d'Armor	190.00 €

9. Subventions exceptionnelles aux associations pour l'exercice 2008

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

de verser les subventions exceptionnelles suivantes aux associations pour l'exercice 2008

LE SIGNET <i>Dépenses réelles du 2^{ème} semestre 2007</i>	449.00 €
Association des habitants de la ville Crohen <i>Réalisation d'une fresque square des Bergeronnettes</i>	400.00 €
Comité des Fêtes du Sépulcre <i>Fête de la Pentecôte</i>	240.00 €
Cercle Celtique « Le Roselier » <i>Fonctionnement</i> <i>Costumes</i>	110.00 € 590.00 €
A contre Courant <i>Fonctionnement</i>	150.00 €

Chambre de Commerce de Brest <i>2 élèves plérinais en filière Esthétique</i>	80.00€
Association de Chasse Plérinaise <i>Fonctionnement</i>	110.00 €
Association Départementale de Protection Civile <i>Fonctionnement</i>	110.00 €
APAE Harel de la Noë <i>Fonctionnement</i>	110.00 €
Association des conjoints détenus <i>Fonctionnement</i>	110.00 €
Argantel Club Plérinais <i>Stages sportifs de perfectionnement des équipes juniors et seniors</i>	300.00 €
Association Plérinaise de Yoga <i>Chauffage sur facture</i>	273.06 €
Plérin Athlétisme <i>Frais de déplacements</i>	1 500.00 €
Plérin Football Club <i>Frais de déplacements Wronki</i> <i>Frais de déplacements 2007-2008 matchs</i>	2 500.00 € 5 762.40 €
Office municipal des sports <i>Actions 2008</i>	3 500.00 €
USEP Grand Léjon <i>Elèves primaires bénéficiant de l'USEP</i>	222.20 €
Comité des œuvres sociales <i>Frais expert comptable</i>	2 185.09 €
Association Gymnique Plérinaise <i>Frais de déplacements 2007-2008 compétitions</i>	550.00 €
Hand Ball Club Plérinais <i>Frais de déplacements 2007-2008</i>	5 200.00 €

10. Décision modificative n° 2

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, décide par

Voix pour 27 Voix contre 0 Abstentions 4

de modifier le Budget Primitif 2008 par décision modificative budgétaires suivantes :

Budget Principal

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	63 170	002	Résultat de fonctionnement reporté	196 925
65	Charges de gestion courante	150 925	77	Produits exceptionnels	17 170
Total		214 095	Total		214 095

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles dont restes à réaliser (3 597,59)	- 14 402,41	001	Résultat d'investissement reporté	374 720,10
204	Subventions d'équipement : dont restes à réaliser (126 659,42)	318 674,42	10	Excédent fonctionnement capitalisé Fonds compensation TVA	1 855 918,19 - 59 092
21	Immobilisations corporelles : dont restes à réaliser (196 873,29)	397 273,29	13	Subvention d'investissement	8 246
23	Travaux en cours : dont restes à réaliser (1 163 146,01)	1 323 066,01	16	Emprunts et dettes assimilées	- 455 180,98
20050001	Opération centre ville	20 474	16	Emprunts et dettes assimilées restes à réaliser	300 000

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
20050002	Opération des Rosaires	- 250 000	16 op 20050001	Opération centre ville	20 474
20060001	Opération salle Polyvalente	- 600 000	16 op 20050002	Opération des Rosaires	- 250 000
20070002	Opération La Cornardière	- 200 000	16 op 20060001	Opération salle Polyvalente	- 600 000
			16 op 20070002	Opération La Cornardière	- 200 000
Total		995 085,31	Total		995 085,31

Budget Eau

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	73 327,38	10	Excédent fonctionnement capitalisé	132 303,38
23	Travaux en cours : dont restes à réaliser (108 470,96)	130 470,96	16	Emprunts et dettes assimilées dont restes à réaliser (100 000)	71 494,96
Total		203 798,34	Total		203 798,34

Budget Assainissement

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	204 469,53	10	Excédent fonctionnement capitalisé	248 069,15
23	Travaux en cours : dont restes à réaliser (437 892,68)	337 892,68	16	Emprunts et dettes assimilées : dont restes à réaliser (500 000)	294 293,06
Total		542 362,21	Total		542 362,21

Budget Zone d'aménagement concertée

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	181 457,53	16	Emprunts et dettes assimilées	226 797,36
23	Travaux en cours restes à réaliser	45 339,83			
Total		226 797,36	Total		226 797,36

11. Indemnité du receveur

A la demande, d'un membre de l'opposition, de procéder à un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, par :

Voix pour 7 Voix contre 26 Abstention 0

ne procède pas à un vote à bulletin secret

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, décide par :

Voix pour 8 Voix contre 5 Abstention 20

de verser l'indemnité de conseil au taux maximum à Monsieur SCHILLING, Trésorier Principal de Saint-Brieuc Banlieue.

12. Bail emphytéotique commune de Plérin / Association des Chefs de famille de Saint Laurent – Mont Velin

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique dont l'échéance correspondra à celle du bail emphytéotique signé le 13 janvier 2004 (Mont Velin), pour un loyer de zéro €uro cinquante quatre centimes, avec l'Association des Chefs de Famille de Saint-Laurent, ou toute entité qui s'y substituerait, pour mise à disposition de la Commune de terrains sur le Mont Velin, à proximité de l'école Jean Leuduger.

13. Restructuration d'un élevage porcin à Tréméloir : avis sur la demande d'autorisation soumise à enquête publique

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, décide par

Voix pour l'avis défavorable	: 25	Voix contre l'avis défavorable	: 3	Abstentions	: 4	Refus de vote	: 1
---------------------------------	------	-----------------------------------	-----	-------------	-----	---------------	-----

d'émettre un avis défavorable sur la demande d'autorisation de restructuration d'un élevage porcin à Tréméloir.

14. Habitat – Subvention dans le cadre d'un programme d'intérêt général

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, décide par

Voix pour	33	Voix contre	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

de verser une subvention de 3 608 €uros à la S.C.I. NOPOL, 99 rue de la Tour à PLÉRIN, pour réhabilitation d'habitat destiné à la location, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Communautaire.

15. Groupe de suivi foncier Habitat – CABRI

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, décide par

Voix pour	33	Voix contre	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

de désigner les représentants de la commune suivants :

- Le Maire : Monsieur KERDRAON
- L'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme : Monsieur PEDRON
- L'Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités : Madame BERTHAULT
- Madame DUBOIS, Conseillère Municipale du groupe de l'opposition
- Représentants des services municipaux concernés par l'objet du groupe de travail.

16. SDE – Convention de remise des installations d'éclairage public dans le domaine syndical

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Didier FLAGEUL, décide par

Voix pour	33	Voix contre	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

d'approuver le document type de convention tripartite de remise des installations d'éclairage public dans le domaine syndical et d'autoriser Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, à signer les conventions tripartites à venir.

17. Avenant n° 2 à la convention entre la commune et la société Towercast – château d'eau du stade Marcel Gouédard

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Didier FLAGEUL, décide par

Voix pour	32	Voix contre	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

d'approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention entre la commune de Plérin et la société Towercast – château d'eau du stade Marcel Gouédard sous réserve de la réalisation de l'étude et d'autoriser Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, à signer l'avenant n° 2 à la convention avec la société TOWERCAST.

18. Comité Technique Paritaire – composition

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, décide par

Voix pour	32	Voix contre	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

de fixer à cinq le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du Comité Technique Paritaire commun à la ville et au Centre Communal d'Action Social de Plérin.

19. Création d'un comité d'hygiène et de sécurité

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, décide par

Voix pour	32	Voix contre	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

de créer un comité d'hygiène et de sécurité auprès du comité technique paritaire commun à la ville et au centre communal d'action sociale. Celui sera constitué de cinq représentants titulaires de la collectivité et cinq représentants titulaires du personnel.

20. Grille des effectifs 2008 – modification

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, décide par

Voix pour 32 Voix contre 0 Abstention 0

de modifier la grille des effectifs comme suit :

FILIERE TECHNIQUE	
Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux	Au 16 juin 2008
Technicien supérieur	+1

21. Subvention exceptionnelle BCD : école du Grand Léjon

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, décide par

Voix pour 32 Voix contre 0 Abstention 0

d'accepter de verser à l'école du Grand Léjon une participation exceptionnelle de 153 € pour le fonctionnement de sa bibliothèque scolaire, de dire que cette enveloppe financière est valable pour l'année scolaire en cours et de préciser que cette subvention est prévue au BP 2008.

22. Révision des quotients familiaux service Enfance Jeunesse

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'approuver la révision du mode de calcul du quotient familial comme suit : $\text{revenu déclaré} / 12 / \text{nombre de parts fiscales}$ et d'approuver la modification des barèmes de quotient familial comme suit :

Tranches	Quotients Familiaux
1	- 284,99 €
2	285 à 669,99 €
3	670 à 951,99 €
4	+ 952 €

et de dire que ce changement prend effet immédiatement

23. Révision des tarifs du Centre de Loisirs Été

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, décide par

Voix pour 31 Voix contre 0 Abstention 2

de voter de nouveaux tarifs pour le centre de loisirs été 3-11 ans :

	3 jours	4 jours	5 jours
Tranche 1	22,00 €	29,30 €	36,60 €
Tranche 2	25,80 €	34,80 €	42,90 €
Tranche 3	30,30 €	40,40 €	50,50 €
Tarif plein	37,80 €	50,30 €	62,80 €
Tarif « extérieurs »	54,00 €	72,00 €	90,00 €

24. Subvention écoles : piscine

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'accepter le versement de la subvention suivante à l'école ou APE correspondant :

	piscine	voile
Ecole Port Horel	120,00 €	
Ecole Harel de la Noë (élémentaire)	1 050,00 €	
Ecole Grand Léjon	120,00 €	

de dire que les crédits sont prévus dans le budget 2008

25. Jurés d'assises 2009

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

de désigner par tirage au sort sur la liste générale des électeurs, les personnes qui seront désignées pour figurer sur la liste préparatoire des jurés.

26. Création de tarif animation « Le Potier Primitif » pour Quais en Fête

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

de créer le tarif, à l'occasion de l'animation « le potier primitif » qui se déroulera du 2 au 6 juillet 2008 à la poterie du Légué.

Animation « le potier primitif »	
2 h 30 de cours	7,50 €

La séance est levée à 20 heures 40

Le Maire,

Ronan KERDRAON